



6.5

En 2012, 53 % des masses d'eau superficielles  
devront être en bon état (ou potentiel) écologique,  
74 % en 2021 et 100 % en 2027

Objectif d'atteinte du bon état :

- 2 015
- 2 021
- 2 027

SDAGE  
Rhône Méditerranée  
et Corse

SDAGE  
Adour Garonne

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DE L'AUDE

Mise à jour : 2011  
Edition du : 21/05/2012

Unité du Système d'Information Géographique  
Echelle: 20 km

© DDTM de l'Aude - © IGN Tous droits de reproduction réservés.

Les SDAGE, véritables plans de gestion pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau, fixent les objectifs d'état écologique et chimique des eaux ainsi que les échéances pour les atteindre. L'échéance normale est 2015 avec la possibilité de reporter le délai d'atteinte de l'objectif en 2021 ou 2027 sous certaines conditions (non dégradation de l'état, faisabilité technique, coûts financiers, conditions naturelles).